

## Loi anti-inflation

## CONTRE

## Messieurs

Abbott	Fleming	MacFarlane
Allmand	Foster	MacGuigan
Anderson	Fox	Maine
Andras	Francis	Marceau
(Port Arthur)	Gauthier	Marchand
Andres	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
(Lincoln)	Gendron	Martin
Appolloni (M <sup>me</sup> )	Gillespie	McIsaac
Baker	Goodale	McRae
(Gander-Twillingate)	Goyer	Morin (M <sup>me</sup> )
Béchar	Gray	Nicholson (M <sup>lle</sup> )
Bégin (M <sup>lle</sup> )	Guay	O'Connell
Blais	(Saint-Boniface)	Olivier
Blouin	Guilbault	Ouellet
Boulanger	Haidasz	Parent
Breau	Herbert	Pearsall
Bussièrès	Hopkins	Penner
Cafik	Isabelle	Philbrook
Campagnolo (M <sup>me</sup> )	Jamieson	Portelance
Campbell (M <sup>lle</sup> )	Joyal	Poulin
(South Western Nova)	Kaplan	Prud'homme
Chrétien	Lachance	Railton
Clermont	Lajoie	Raines
Collenette	Landers	Richardson
Comtois	Lang	Roberts
Condon	Langlois	Robinson
Corbin	Laniel	Rompkey
Corriveau	Lapointe	Rooney
Cullen	Leblanc	Roy
Cyr	(Laurier)	(Laval)
Danson	LeBlanc	Sauvé (M <sup>me</sup> )
Daudlin	(Westmorland-Kent)	Smith
De Bané	Lee	(Saint-Jean)
Demers	Lessard	Tessier
Dionne	Loiselle	Trudeau
(Northumberland-	(Chambly)	Trudel
Miramichi)	Loiselle	Turner
Douglas	(Saint-Henri)	(London-Est)
(Bruce-Grey)	Lumley	Turner
Drury	MacDonald	(Ottawa-Carleton)
Dupont	(Cardigan)	Watson
Dupras	Macdonald	Yanakis
Duquet	(Rosedale)	Young—109.

● (1800)

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion rejetée.  
(La motion de M. Leggatt est rejetée.)

**M. l'Orateur:** Comme il est plus de 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.  
(La séance est suspendue à 6 h 7.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 8 heures.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

## LA LOI ANTI-INFLATION

MESURE PRÉVOYANT LA RESTRICTION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES, DES PRIX, DES DIVIDENDES ET DES RÉMUNÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosdale): Que le bill C-73, tendant à restreindre les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[M. l'Orateur.]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Madame le président, j'aurais encore quelques remarques à soumettre à l'attention de la Chambre et du gouvernement avant de terminer mes propos.

Après avoir étudié soigneusement le projet de loi et le Livre blanc, je dois dire que je n'ai pas confiance dans les mesures proposées. On ne s'attaque pas véritablement à la racine du mal. Le projet de loi ne dit pas que des moyens seront pris pour diminuer les taux d'intérêt ainsi que pour mettre un frein aux profits exorbitants réalisés par le système bancaire. Or, à la page 5 du Livre blanc, on peut lire ce qui suit:

Quant aux bénéfiques et aux prix, les lignes directrices limitent les augmentations de prix, en général, aux montants nécessaires pour couvrir les coûts ajoutés.

Or, dans les coûts ajoutés, il est sûr que les taux d'intérêt rentreront toujours en ligne de compte. Dans ce même article concernant les coûts ajoutés, on n'en indique pas le pourcentage, tandis que dans d'autres domaines, dans le domaine salarial, par exemple, on indique les pourcentages.

Les économistes contemporains ont échoué avec leur formule, la preuve en est faite. Pourquoi le gouvernement ne se donnerait-il pas la peine d'étudier les moyens qui ont été proposés par le major C. H. Douglas? C'est un être humain. C'est un homme compétent. Il a fait des recherches considérables. Il a soumis des propositions. Je pense qu'elles sont aussi valables que celles dont nous avons été témoins. On peut toujours se donner au moins la peine de les considérer, de les examiner, pour voir si elles ne nous apporteraient pas quelques éléments de solution. La reprise du contrôle de l'émission du crédit par l'État est la première proposition de M. Douglas. Elle veut que les États, les gouvernements, cessent de dépendre, pour l'administration des dépenses du public, de la volonté des contrôleurs de la monnaie et du crédit. M. Douglas propose que les gouvernements retirent des privilèges qui ont été accordés aux banques dans la création du crédit, dans l'émission de nouveaux crédits et que ce soit réservé à une institution relevant uniquement de l'État et au bénéfice de l'État.

Les banques continueront d'exercer le même rôle qu'elles exercent aujourd'hui avec une comptabilité qui est formidable, personne ne le conteste, mais au moins, elles seront soumises à une directive émise par une institution qui aura des pouvoirs et qui permettra au gouvernement de planifier à long terme des mesures avec des moyens de financement correspondant à nos possibilités.

● (2010)

Deuxièmement, il propose la distribution d'un dividende national aux actionnaires du Canada comme moyen d'augmenter leur revenu sans que cela augmente les prix. Alors c'est la formule du revenu minimum annuel garanti sous un autre nom, peu importe le nom, du moment qu'on assure à la population canadienne une ristourne, un retour de ses efforts dans la production nationale brute, et qui s'ajouterait au salaire sans que cela affecte les prix. A mon avis, c'est le but visé par un gouvernement digne de ce nom que d'établir une certaine norme de justice dans le domaine de la distribution, de façon qu'on puisse atteindre le plus faible de la société et lui assurer au moins le minimum nécessaire. C'est un des moyens d'atteindre l'objectif. Puis, comme régulateur, on accorderait un escompte au prix de détail sur les produits canadiens. C'est le contraire d'une taxe.